

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 OCTOBRE 2018

2018/76 - PRIX DU MARAIS - ACCUEIL DES ÉCRIVAINS ET DE LEURS REPRÉSENTANTS

Le Prix du Marais est un prix littéraire qui s'inscrit dans les activités d'un comité de lecture mis en place par l'Odyssee, médiathèque de Lomme et la compagnie de théâtre associée de la ville, le Théâtre Octobre. L'objectif est de dépasser ce seul cercle et d'encourager tous les lecteurs à découvrir huit textes d'auteurs contemporains.

Les usagers de la médiathèque de Lomme et de la bibliothèque municipale de Lille sont invités à partager leurs expériences de lecture et à se prononcer sur les livres sélectionnés.

Ce prix vise à faciliter les échanges entre tous les acteurs de la chaîne du livre.

Après réunion du jury, le lauréat sera annoncé lors de la cérémonie qui se déroulera à l'Odyssee, médiathèque de Lomme le samedi 13 octobre 2018. Les auteurs et leurs représentants (éditeurs, traducteurs, interprètes), les partenaires (libraires et bibliothécaires) y seront conviés.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ATTRIBUER** un prix d'un montant de 500,00 euros au lauréat du Prix du Marais 2018. En cas d'absence du lauréat, la somme sera remise à l'auteur présent qui remporte le plus de suffrage.
- ◆ **AUTORISER** la prise en charge des frais inhérents à la participation des huit écrivains sélectionnés et de leurs représentants, des traducteurs, des interprètes, du président, le cas échéant du président d'honneur. Ces frais concernent les indemnités, les frais de transport, de restauration et d'hébergement dans un hôtel 2 étoiles.
- ◆ **IMPUTER** les dépenses au chapitre 67 - article 6714 - fonction 321 pour le prix attribué et au chapitre 011 - article 6228 - fonction 321 pour les autres charges - Opération n°1073 : Prix du Marais - Code service : NEK

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : Mme ACS - M. HENRI - M. NIEUVART (pouvoir).

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme